

Séance du 12 septembre 2011

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille onze, le 12 septembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Madame Sylvaine BOUCOURT, Monsieur Nicolas DIETLIN, Madame Nathalie FINANCE, Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Isabelle HARAND, Monsieur Milko PETIT, Madame Laurence PICARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur José ROSATI, Monsieur Alexandre VALLET.

Etait absent (excusé) :

Etait absent :

Le conseil municipal désigne Madame Isabelle HARAND comme secrétaire de séance.

1/ Mise en place des commissions communales

PRESIDENTE : Véronique LAGUERRE

- FINANCE

Vice présidente : Sylvaine BOUCOURT

Membres : Isabelle HARAND, Nicolas DIETLIN, Alexandre VALLET, Jean-Luc FLAMBARD, Milko PETIT

- URBANISME

Vice présidente : Nathalie FINANCE

Membres : Nicolas DIETLIN, José ROSATI, Laurence PICARD, Milko PETIT

- VIE ASSOCIATIVE, EMBELLISSEMENT ET TOURISME

Vice présidente : Isabelle HARAND

Membres : Sylvaine BOUCOURT, Chantal RIHAL, Jean-Luc FLAMBARD, José ROSATI

- COMMUNICATION

Vice président : Alexandre VALLET

Membres : Isabelle HARAND, Nathalie FINANCE, Laurence PICARD

- TRAVAUX VOIRIE

Vice président : Jean Luc FLAMBARD

Membres : Alexandre VALLET, Nicolas DIETLIN, Nathalie FINANCE

- APPEL D'OFFRE

TITULAIRES : 1 Jean-Luc FLAMBARD 2 Alexandre VALLET 3 Nathalie FINANCE

SUPPLEANTS : 1 Nicolas DIETLIN 2 Milko PETIT 3 José ROSATI

2/ Participation 2011 aux familles (Clubs sportifs et culturels)

(21/2011)

Madame le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal se prononce sur l'attribution ou non d'une aide financière accordée aux familles pour les enfants participant à une activité sportive ou culturelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide que :
Pour l'année 2011, une participation d'un montant de 15 euros sera accordée à chaque enfant de la commune participant à une activité sportive ou culturelle.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2011.

3/ Subventions voyage scolaire 2011

(22/2011)

Le conseil municipal doit chaque année se prononcer sur l'attribution d'une aide aux familles pour les voyages scolaires effectués par leur enfant ou leurs enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide que :

Une subvention d'un montant minimum de 30€ et d'un montant maximum de 60€ sera accordée à chaque enfant de la commune scolarisé participant à un voyage scolaire (la subvention sera ajustée selon le prix du voyage).

La subvention sera attribuée en totalité (en un ou plusieurs versements) durant la scolarité primaire. Cette subvention sera attribuée à nouveau durant la scolarité secondaire.

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2011

4/ Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe

(23/2011)

Madame Le Maire expose les besoins qu'elle rencontre en matière de secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide:

La création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures à compter du 1 octobre 2011

5/ Modification des statuts de la Communauté de communes (mise en place d'une ZDE) (24/2011)

Madame le Maire donne lecture du préambule et des considérants évoqués par la communauté de communes.

Lors de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes en date du 21 juin 2011, il a été décidé avec UNE voix CONTRE et 59 voix POUR, de modifier ainsi les statuts de la Communauté de Communes :

Le chapitre XII – DISPOSITIONS GENERALES devient Chapitre XIII

Le chapitre XII est ainsi créé

CHAPITRE XII – MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN (ZDE)

La Communauté de Communes décide de déclarer d'intérêt communautaire l'élaboration et le suivi d'une Zone de Développement de l'Éolien sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS décide d'entériner les modifications de statuts de la Communauté de Communes sus-dits.

6/ Composition du CCAS

(25/2011)

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal doit délibérer pour élire 4 membres du Conseil municipal qui composeront le CCAS, avec les 4 membres (habitants de la commune) nommés par le maire.

Deux membres du conseil municipal ont été précédemment désignés (Mesdames HARAND et BOUCOURT)

il convient donc d'élire deux autres membres pour siéger au CCAS de la Commune

Proposition : Madame Chantal RIHAL et Madame Laurence PICARD

A l'unanimité, le conseil municipal désigne comme membres titulaires du conseil municipal Madame

Chantal RIHAL et Madame Laurence PICARD pour siéger au CCAS de la commune qui rejoindront

Madame Isabelle HARAND et Madame Sylvaine BOUCOURT précédemment nommées.

7/ Aménagement Route de la Saussaye

(26/2011)

Afin de continuer l'aménagement de la Route de La Saussaye commencé par la commune de la Saussaye et afin de mieux gérer les eaux de pluie de cette voie communale un devis avait été demandé en début d'année à la Communauté de Communes d'Amfreville la campagne.

La part communale s'élève à un montant de 6885.10 € HT comprenant le terrassement et évacuation des gravats, mise en place d'un géotextile, mise en place et fourniture de bordures, de caniveaux, d'une imprégnation, de béton bitumeux et d'une bouche d'engouffrement...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la Communauté de Communes et accepte la part communale qui s'élève à 6885.10 € HT.

Cette dépense sera payée en dépense d'investissement au compte 20415.

8/ Remboursement Arrhes SDF location du 3 et 4 septembre 2011

(27/2011)

Madame le Maire expose au conseil municipal que Monsieur Lucien BUISSON demande le remboursement des arrhes qu'il a précédemment versées pour la location de la salle des fêtes le Week end du 3 et 4 septembre dernier. Une attestation justifiant que son état de santé ne lui permet pas de maintenir cette location nous est parvenue par le Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf Louviers Val de Reuil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de se référer à l'article 8 du contrat de location de la salle des fêtes et de rembourser les arrhes d'un montant de 125 euros perçues par chèque et encaissées auprès de la Trésorerie de la Saussaye au compte 752.

Ce remboursement se fera par le biais d'un virement bancaire.

9/ Mise en place de la Taxe Aménagement

(28/2011)

Qu'est ce que c'est ?

La taxe d'aménagement est une taxe, instituée à compter du 1^{er} mars 2012 suite à la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, au profit de la commune, qui peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières (PC ou DP en fonction de la nature de la construction), afin de permettre le financement de certains équipements (routes, assainissement, écoles ...). La Taxe d'Aménagement remplace la Taxe Locale d'Equipement.

Par délibération en date du 25/09/2008 le taux de la TLE a été fixé à 2 %

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- *d'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal*

10/ Exonération ou abattement des 4 taxes directes locales

Suite à loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010, des délibérations peuvent être mises en place ou reconduites pour exonérer ou abattre les 4 taxes directes locales selon des critères définis par la loi.

La commune n'a jamais pris de délibération à ce sujet.

Cependant la loi accorde déjà des abattements pour les personnes à charge à savoir

10 % pour la 1^{er} et 2^{ème} personne à charge et 15 % pour la 3^{ème} personne et +

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas mettre en place d'exonération et d'abattement concernant les 4 taxes directes locales

11/ Compte rendu des délégués

Communauté de Communes :

Assemblée générale du 19/04/2011

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2010 ainsi que du budget primitif 2011 à savoir :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESULTAT
Principal	503 192.75 €	-202 380.59 €	300 812.16 €
Annexe SPANC	-72 348.72 €	-183 769.29 €	-256 118.01 €
Annexe ZA Thuit Anger	0 €	-324 237.28 €	-324 237.28 €
Annexe Aide à domicile	-47 282.32 €	0 €	-47 282.32 €

Dépense fonctionnement 2010 : 5 945 545.99 €

Recette de fonctionnement 2010 : 6 448 738.94 €

RESULTAT FONCTIONNEMENT 2010 : 503 192.75 €

Dépense investissement 2010 : 1 412 048.25 €

Recette investissement 2010 : 1 209 667.66 €

RESULTAT INVESTISSEMENT 2010 : -202 380.59 €

Clôture exercice 2010 : 300 812.16 €

Budget Primitif 2011 :

Equilibré en dépense et recette de fonctionnement pour un montant de 7 869 055 €

Equilibré en dépense et recette d'investissement pour un montant de 5 098 106 €

Madame le Maire donne en copie le compte rendu de l'assemblée générale du 21 juin dernier à chaque conseiller. Elle transmet aux deux délégués de la communauté de communes, le règlement intérieur afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

SIEGE :

Madame le Maire met à disposition des conseillers municipaux présents le compte rendu de la réunion du 28 mai dernier.

12/Informations diverses

CIMETIERE : le plan a été entièrement refait. Cependant il reste 35 sépultures sans trace de concession en mairie.

POTEAU INCENDIE : 2 bornes sont défectueuses, une Rue de la Mairie l'autre Rue du Quesnot. Madame le maire rencontrera Monsieur Christian JACQUOT responsable du service technique du SERPN afin de définir les travaux à envisager. Le coup moyen d'une borne pourrait s'élever à environ 3000€ HT.

13/Questions diverses

Madame Isabelle HARAND précise que des travaux de voirie (stabilisation des accotements) ont été réalisés Route du Valcrocq mais suite aux récents orages, l'accotement droit en descendant cette route n'a pas tenu.

Madame le Maire précise qu'elle va évoquer le problème avec Monsieur Jean-Pierre FAUCON (Communauté de Communes)

La séance est levée à 22h45